

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ayant eu l'occasion de collaborer avec le député de Joliette (M. La Salle) afin de présenter cet amendement, je me permets de réfuter certains arguments mis de l'avant par le député du Nouveau parti démocratique qui a pris la parole tout à l'heure.

Je ne pense pas du tout que cet amendement puisse retarder en quoi que ce soit l'adoption de ce projet de loi, qui pourrait entrer en vigueur dès le 1^{er} avril, au gré du ministre. En effet, d'ici vingt-quatre heures, le comité pourrait se réunir, le ministre pourrait y comparaître et apporter tout simplement les modifications que nous jugeons tous essentielles pour améliorer le sort des personnes âgées, particulièrement celles dont l'âge varie entre 60 et 65 ans.

Voilà le but de cet amendement, et je ne veux pas ici diminuer la valeur de mon collègue de Joliette, mais je tiens à signaler que lui ayant suggéré cet amendement, j'ai cru que c'était un excellent moyen d'obtenir ce que nous n'avons pu obtenir hier, puisque nous avons, au cours d'une bonne partie de la journée, tenté de proposer des amendements qui auraient pu être recevables. Or, nous avons réalisé que c'était en dehors de notre parti que ça passait mieux.

De toute façon nous aimerions que ça aille aussi bien avec l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Pourquoi? Tout simplement pour mettre fin au débat, satisfaire les députés et prouver qu'en collaborant avec le député indépendant, nous ne donnons dans aucune espèce de «partisanerie». Et comme nous savons pertinemment que tous les députés sont en faveur de la diminution de l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse, pourquoi le ministre ne décide-t-il pas simplement de nous aviser tout de suite qu'il va présenter d'ici, un ou deux mois, une autre mesure modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, et qu'il la rendra rétroactive à compter du 1^{er} avril 1973. C'est aussi simple que cela!

Par conséquent, afin d'éviter que mes collègues du Nouveau parti démocratique puissent, au moment où ils seront appelés à voter, interpréter leur vote, s'ils votent contre, comme signifiant qu'ils ne veulent pas retarder l'adoption de la mesure, je voudrais réfuter d'avance cet argument car, à mon sens, ceux qui accepteront de voter en faveur de cet amendement laisseront tout simplement entendre qu'ils sont en faveur de la pension à 60 ans et de la pension accordée automatiquement à un conjoint dès que l'autre a atteint l'âge de 60 ans. En votant contre cet amendement, on votera contre cette possibilité. C'est là le but que nous avons eu en aidant l'honorable député de Joliette à présenter cet amendement.

Et, monsieur le président, je crois que tous les députés ont là une excellente occasion de montrer qu'il est possible de s'entendre, de travailler la main dans la main, et d'accepter de se rendre aux désirs les plus légitimes et les plus sincères de la population. Il n'y a pas de doute que la population veut la pension à 60 ans, pour toutes les raisons énumérées depuis le début de ce débat. Or, je pense qu'il faut être sérieux, et j'aimerais beaucoup que le ministre prenne sa responsabilité. S'il pouvait immédiatement exprimer ses intentions précises, on pourrait adopter cette motion. Le ministre pourrait préciser de quelle façon il pourrait modifier le bill, puisque cette motion l'invite à le faire.

Je termine mes remarques en souhaitant que tous les députés votent en faveur de cet amendement, pour le plus grand bien de la population.

Sécurité de la vieillesse

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je n'ai pas de discours à faire, mais je voudrais permettre au ministre de répondre à la question de l'honorable député de Champlain (M. Matte). Est-ce qu'il est disposé à ce moment à faire une déclaration à la Chambre à l'effet qu'il présentera, d'ici la fin de 1973, un autre bill permettant d'abaisser l'âge de la retraite, et d'accorder la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans, ce qui permettrait aux honorables députés d'être mieux éclairés et d'appuyer ce bill avec beaucoup plus de facilité. Ainsi, le ministre aiderait lui-même à en hâter l'adoption et pourrait donner aux députés l'assurance que, dans quelques jours, il présentera une nouvelle mesure, après avoir consulté les provinces à ce sujet.

Au fait, si je me souviens bien des remarques qu'il a faites à la Chambre il y a quelque temps, le ministre avait bien déclaré que les ministres de la Santé des provinces n'étaient pas d'accord sur la possibilité d'abaisser l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans.

Je ne veux pas mettre en doute la parole de l'honorable ministre à ce sujet, mais j'aimerais cependant savoir, avec son consentement, si les ministres provinciaux de la Santé n'ont pas changé d'avis à cet égard, afin de permettre au ministre de faire adopter cette loi aujourd'hui.

Il me ferait donc plaisir d'entendre les observations du ministre à ce sujet.

• (1600)

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai patiemment attendu que le ministre prenne la parole mais il ne va peut-être pas le faire. Je me demande si cela l'ennuierait de répondre à une question maintenant. Le ministre va-t-il prendre la parole? Je serai heureux de lui céder ma place, à la fois à cause de son ancienneté et de l'intérêt que j'éprouve à entendre ce qu'il va nous dire.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, sans vouloir allonger le débat, j'aimerais signaler quelques points au ministre. En fait, j'ai attendu que les députés du parti créditiste laissent voir qu'ils voulaient prendre la parole et je ne me suis absolument pas levé tant qu'ils n'ont pas signifié qu'ils avaient terminé leurs interventions. Le ministre a dit qu'il répondrait et je suis certain que nous attendons tous ses propos avec impatience. C'est pourquoi j'ai décidé que je devrais peut-être aussi verser quelques remarques au compte rendu. Je n'ai pas pris la parole auparavant, à la deuxième ou troisième lecture du bill même si le sujet m'intéressait énormément tout comme il intéressait tout le monde à la Chambre.

Je suis enclin à accepter—et je suis sûr que cela sera confirmé—que, suite aux objections soulevées contre l'idée d'abaisser l'âge de la retraite à 60 ans, les provinces ont fait des progrès, tout au moins partiels, dans ce sens. On s'est préoccupé des aspects moins importants des pensions et je crois que certaines provinces préféreraient être soulagées dans ce domaine, en gardant la base de la sécurité de la vieillesse telle qu'elle est actuellement.

Je ne m'en fais pas vraiment de ce que mes amis du parti créditiste pensent que le Nouveau parti démocrate sera critiqué quelle que soit la façon dont ses députés voteront sur cet amendement. On laisse entendre que nous serons accusés de nous opposer à l'idée d'abaisser l'âge de la retraite mais je crois que notre point de vue est bien connu partout dans le pays. En fait, beaucoup de